

Day	Min (°C)	Max (°C)	Precipitation (mm)
MER 20	20	31	2,2
JEU 21	18	36	0
VEN 22	17	35	0
SAM 23	18	34	0
DIM 24	20	40	0
LUN 25	20	35	0

### Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

### Stades phénologiques



La majorité des parcelles est au stade "fermeture de la grappe". Les parcelles les plus précoces de Duras, Fer servadou, Loin de l'oeil Syrah, Merlot et Sauvignon sont au stade "premiers grains vérés". Le Gamay est au stade "début véraison".

"Début véraison" sur Gamay.

### DONNEES METEOROLOGIQUES

#### Météorologie:

La semaine dernière a été sèche et les températures caniculaires. Pour la semaine en cours, un risque d'orage est annoncé pour mardi soir. Ensuite, la chaleur et les conditions sèches vont persister.

### BLACK-ROT

#### Analyse de risque

##### Observations:

Suite aux pluies de fin juin/début juillet, les symptômes progressent encore un peu sur grappes, sur les témoins non traités et au vignoble.

##### Analyse de risque:

La véraison annonce la fin de la sensibilité des grappes.

Sur les parcelles saines la phase de sensibilité est terminée. Sur les parcelles atteintes, il faut rester vigilant tant que la véraison n'est pas enclenchée.

#### Préconisations

**La semaine en cours s'annonce sèche. En l'absence de pluie aucune contamination n'est possible, sur les parcelles saines. L'orage de ce soir peut engendrer des repiquages sur les parcelles déjà atteintes.**

##### Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (Biocontrôle).



Black- rot sur baies

### A retenir

Fin de la période de sensibilité sur les parcelles saines..

## MILDIOU

## Analyse de risque

**Observations:**

Les symptômes sont peu nombreux au vignoble. Ponctuellement quelques taches peuvent être observées sur le haut du feuillage, elle sont rarement sporulantes. Dans de très rares situations du rot-brun est signalé sur grappes.



Rot-brun



Mildiou sur jeunes feuilles

## Préconisations

La pression est faible. La semaine en cours s'annonce sèche, en l'absence de pluie significative aucune contamination n'est possible.

Produits de contact:

\* Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)

**Données optidose : 60% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)**

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Aucune pluie importante n'est annoncée, les traitements sont inutiles.

## OIDIUM

## Analyse de risque

**Observations:**

Des symptômes sur grappes sont présents sur les parcelles sensibles, à l'approche de la véraison ils évoluent peu.

**Analyse de risque:**

Sur les parcelles saines, la phase de sensibilité est terminée.



Oïdium sur Gamay

## Préconisations

**Restez vigilants jusqu'à la "véraison" sur les parcelles où vous constatez une sortie de symptômes. Sur les parcelles saines, la protection peut être stoppée.**

\* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulfurix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

**Attention au risque de brûlures si les températures sont supérieures à 30°C.**

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

\* Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max) .

**Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois attention au risque de brûlures. Lors du poudrage les températures doivent être inférieures à 25°C.**

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

Un effeuillage favorise l'aération et l'insolation des grappes, l'oidium est sensible aux UV.

A retenir

Fin de la protection sur les parcelles saines.

## VERS de la GRAPPE

## Analyse de risque

**Observations**

Eudemis : Les premières captures sont signalées, en secteurs précoces et des perforations sont observées en tous secteurs.

Eulia: Le vol de G3 a débuté.

**Analyse de risque**

La gestion de la G3 s'anticipe en effectuant un comptage des perforations en fin de G2.

**Le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes.**

**(Avec la confusion, le seuil est de 5 perforations pour 100 grappes).**

## Préconisations

La gestion de la G3 est raisonnée en fonction du nombre de perforations dénombrées en fin de G2. Réalisez un traitement sur la G3, sur les parcelles où le seuil de nuisibilité a été dépassé en G2.

**Produits ovicides stricts:** A positionner la semaine prochaine, en secteurs précoces. Il est trop tôt pour intervenir en secteurs tardifs.

\* *Explicit EC, StewardEc indoxacarbe, 0,250L/ha (3 applications max)*

Pensez à relever les pièges.

**Alternatives**

La confusion est une méthode de biocontrôle.

**A retenir**

Faire un comptage des perforations.

## CICADELLE VERTE

## Analyse de risque

**Observations**

Des larves sont présentes sur les parcelles, le niveau de pression est très variable. Des grillures sont régulièrement observées sur les cépages sensibles.

**Analyse de risque**

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires, ce sont les larves qui engendrent les grillures.

## Préconisations

**Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil.**

\* *Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max), DAR 21 j*

\* *Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), DAR 21 jours, ZNT=50m*

\* *Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), DAR 7 jours, ZNT=50m*

\* *Decis protech, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max), DAR 14 jours*

\* *Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max), DAR 14 jours*

**Attention aux délais avant récolte.**

**Alternatives:**

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

\* *Sokalciarbo wp, Baïkal, kaolin, 10kg/ha (4 applications max)*

\* *Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais).*

**A retenir**

Surveillez vos parcelles.

Grillures sur Merlot



## FLAVESCENCE DOREE

## Analyse de risque



Flavescence dorée sur Gamay

**Observations**

Des adultes sont piégés depuis une dizaine de jours sur le vignoble. Des symptômes sont visibles.

Surveillez vos parcelles et coupez les pieds qui présentent des symptômes.

**A retenir**

T3 du 20 juillet au 1er août.

## Préconisations

**Le T3 est à réaliser sur les adultes. Les dates proposées sont du 20 juillet au 1er août (à valider par la DRAAF).**

Le T3 est obligatoire sur les vignes mères, il est soumis à analyse de risque sur les autres parcelles. Les situations les plus à risque sont celles avec présence de pieds contaminés lors de la prospection 2021, les parcelles situées dans l'environnement proche de friches de vigne et celles à proximité de foyers détectés.

\* *Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (2 applications max), DAR 21 j*

\* *Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), DAR 21 jours, ZNT=50m*

\* *Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), DAR 7 jours, ZNT=50m*

\* *Decis protech, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max), DAR 14 jours*

\* *Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max), DAR 14 jours*

**Attention aux délais avant récolte.**

## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

**La haie ; outil agronomique, élément du paysage et réservoir de biodiversité.**

De nos jours, les haies sont réhabilitées pour faire face aux enjeux environnementaux, agronomiques et paysagers actuels.

Les haies ont été perçues pendant des dizaines d'années comme une contrainte (mécanisation des pratiques culturales, remembrement des parcelles), elles ont été négligées, réduites ou arrachées.

**Pourquoi conserver ou réimplanter des haies en viticulture ?****Outil agronomique**

- La haie est un moyen pour limiter l'érosion, les phénomènes de ruissellement, le lessivage vers les nappes phréatiques et elle contribue à la stabilisation des pentes, talus et berges.

- Elle permet d'améliorer la stabilité et la structure du sol : décompaction, aération, ameublissement.

- Elle est une source de matière organique et favorise la vie biologique du sol.

**Assainissante**

La haie filtre les nitrates et autres polluants s'écoulant vers les nappes et les cours d'eau.

Elle offre un cloisonnement sanitaire et réduit ainsi la transmission des pathogènes par le vent.

**Brise-vent et climatiseur**

- La haie filtre le vent, sans le bloquer et protège une surface jusqu'à 20 fois sa hauteur.

- A proximité d'une haie, la moyenne des températures les plus hautes est inférieure de 3 à 4°C par rapport à un système qui en est dépourvu.

En reflétant la lumière elle permet au sol de se réchauffer et ainsi réduit les risques de gel.

- Un kilomètre de haie fixe une tonne de CO<sub>2</sub>/an.

**Réservoir de biodiversité**

- La haie est un lieu d'alimentation, de vie et de repos qui accueille des dizaines d'espèces. C'est un refuge primordial pour la faune, en zone très cultivée. La haie favorise l'installation de la faune auxiliaire, elle est aussi un lieu de récolte vitale pour les insectes pollinisateurs.

- la haie est un moyen de communication pour de nombreuses espèces, menant à de nouveaux biotopes (mares, cours d'eau, bosquets, forêts, friches...).

- La haie est un corridor qui protège les cultures des dégâts de gibier.

**Atout paysager**

- La haie est un moyen bon marché pour mettre en valeur les limites de parcelles et sert de jonction entre les différentes infrastructures.

- La haie est un écran visuel qui participe à l'intégration paysagère des bâtiments des exploitations et permet de réduire le niveau des nuisances sonores.

Elle délimite les parcelles viticoles des espaces privés, c'est une barrière efficace pour réduire la dérive des traitements phytosanitaires.

**Comment l'entretenir ?**

Il faut respecter des dates réglementaires pour l'entretien des haies, il est interdit du premier avril au 31 juillet.

Dès les premières années, une taille de formation peut être nécessaire.

Une fois implantée, il faudra limiter son emprise aérienne si elle gêne le passage des machines agricoles.

Les abords immédiats seront entretenus au sol avec des outils de fauche adaptés, afin de limiter la pousse de ronces et maintenir la largeur prévue de la haie.

**Comment l'implanter ?**

Photo: Arbres & paysages Tarnais

Avant de planter, il est important de savoir quel est l'objectif du projet.

Dans le Tarn, une association peut vous guider pour la conception et le suivi de votre plantation:

**"Arbres & paysages Tarnais"**

**[www.arbrespaysagestarnais.asso.fr](http://www.arbrespaysagestarnais.asso.fr) - 05 31 81 99 59**

Pour chaque projet l'association réalise une visite conseil individuel qui permet de définir l'itinéraire technique et de choisir les végétaux les mieux adaptés à la situation.



Photo: Arbres & paysages Tarnais

## DIVERS

**Echaudage :**

Suite aux fortes chaleurs de ces derniers jours, les dégâts d'échaudage sont nombreux, sur la face exposée au soleil l'après-midi.

Les conséquences de la sécheresse se manifestent aussi, en particulier sur les sols superficiels où des symptômes de stress hydrique sont visibles.



Echaudage sur Duras

**Maladies du bois :**

Le nombre de symptômes augmente, ils peuvent être sous formes lentes ou apoplectiques.



Esca sur Sauvignon, forme lente

**Prochain bulletin le 26 juillet**

**Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement**

La liste des mesures alternatives sur : [https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/074\\_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS\\_TECHNIQUES/Viticulture/Documents\\_techniques/Protection\\_vignoble/doc\\_alternatives\\_cepp\\_viti\\_12\\_04\\_2022.pdf](https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf)



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.68.91.10.73  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 06.69.08.07.81  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) – 06.69.32.70.75

